



# L'écho du Sable

**N°78 Septembre 2019**

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION GRAINS DE SABLE\***

(\*SYSTÈME alternatif DE **B**ANQUE **L**ocale D'**E**CHANGES)

**SEL de LIBOURNE**

## Edito

*Chères amies et chers amis Sélistes,*

*Vous êtes conviés A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de notre SEL qui aura lieu le*

**Samedi 19 Octobre 2019 à 10H à notre local : 36 ter, rue du 1<sup>er</sup> RAC à Libourne .**

*Vous trouverez dans ce journal la convocation et les documents utiles pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association : [pouvoir de voter](#).*

*Venez nombreux , il en va du bon fonctionnement de l'association.*

<b>Contacts</b>	<b>Sommaire</b>
Marie-Lise Rigal. 06.85.34.78.68	Edito
Simone Pallard 06 44 27 29 11	Assemblée Générale Extraordinaire 2
Martine REY 06 78 7592 32	Pouvoir 3
Courriel : <a href="mailto:gds33500@net-c.fr">gds33500@net-c.fr</a>	
Sur internet: <a href="http://selibourne.jimdo.com/">selibourne.jimdo.com/</a>	
Facebook : <a href="https://www.facebook.com/SEL-de-Libourne-">SEL-de-Libourne-</a>	
Association Grains de Sable SEL de Libourne 36 Ter rue du 1er R.A.C-33500 LIBOURNE	

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### CONVOCATION

Cher(e)s ami(e)s adhérent(e)s selistes,

Vous êtes convié(e)s à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association qui aura lieu :

**samedi 19 octobre de 10H à 12H avant la BLE des CHATAIGNES**

**à notre local : 36 ter, rue du 1er RAC à Libourne**

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Emargement des présents**
- **Désignation des président et secrétaire de séance**
- **Introduction**
- **Proposition du tarif en grains des adhésions pour l'année 2020**
- **Information du fonctionnement du Comité d'Animation**

En cas d'empêchement de participer à notre AG, il est possible de se faire représenter : pour cela il vous suffit de remplir un formulaire de pouvoir (cf document dans ce journal), de l'envoyer au secrétariat ou de le confier à un adhérent à l' AG.

Pour les votes en AGE, un adhérent ne peut pas posséder plus de deux pouvoirs.

Nous rappelons que seules les personnes à jour de leur cotisation 2019 peuvent voter.

Pour que cette assemblée se tienne valablement, nous devons atteindre le quorum, à savoir la moitié du nombre d'adhérents plus un.

L'assemblée Générale Extraordinaire sera suivi d'un pot de l'amitié offert par l'association.

**Les Membres du Comité d'Animation**

La devise de l'association

« Le LIEN plus fort que le BIEN »,

« La rencontre de l'AUTRE vaut tout l'OR du Monde ».

